

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 6 mai 2024, à 20h, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Ghislain Laprise, maire.

Sont présents :

- M Ghislain Laprise, maire
- M<sup>mes</sup> Lisa Boily, conseillère  
Louise-Josée Doré, conseillère  
Hélène Gagnon, conseillère  
France Chapdelaine, conseillère
- MM Luc Bélanger, conseiller  
Michel Simard, conseiller
- M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon, directrice générale

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Ghislain Laprise, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

## ORDRE DU JOUR

---

1. BIENVENUE
2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2024
4. RAPPORTS
  - 4.1 Rapport du Maire
  - 4.2 Rapport des Conseillers/Comités et autres compétences municipales
  - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
5. FINANCE
  - 5.1 Acceptation des comptes
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. ADMINISTRATION
  - 7.1 Abrogations :
    - 7.1.1 Résolution 2024-04-060 intitulée « Ventes de terrains : Lot 4 595 548 »
    - 7.1.2 Résolution 2024-04-061 intitulée « Ventes de terrains : Lot 6 625 333 »
  - 7.2 Amendement résolution 2024-04-063 intitulée « Vente de terrains destinés à la revente : Prix »
  - 7.3 Syndicat canadien de la fonction publique, local 4929 : Lettre d'entente : Acceptation
  - 7.4 Santé et sécurité au travail : Partage de services : Autorisation de signature de l'Entente intermunicipale
  - 7.5 Promotion La Doré : Demande de contribution financière
  - 7.6 Fonds municipal vert (FMV) : Projet CBR-23-0059 : Convention de prêt et de subvention – Projets d'immobilisations – Municipalités québécoises : Acceptation et autorisation de signature
  - 7.7 Enduro La Doré : Demande de commandite

7.8 Fermetures des Caisses Desjardins

## 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 9. VOIRIE

9.1 Ministère des Transports : Programme d'aide à la voirie locale :

9.1.1 Volet maintien des infrastructures: Dossier GUJ78822

9.1.2 Volet entretien des chemins à double vocation

9.2 Réfection des trottoirs : Point d'information

## 10. SERVICES PUBLICS

10.1 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Volet 2 :  
Convention d'aide financière : Autorisation de signature

## 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

## 12. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12.1 Programme de revégétalisation des bandes riveraines : Soirée d'information

## 13. LOISIRS ET CULTURE

## 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## 15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1 Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

15.2 Défi pissenlits 2024

15.3 Séances d'information citoyenne sur le logement : Adhésion à la démarche

15.4 Implication bénévole de la population au Moulin des Pionniers

## 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

### POINT 2.0

RÉSOLUTION 2024-05-067

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

### POINT 3.0

RÉSOLUTION 2024-05-068

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2024

---

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 8 avril 2024 tel que présenté.

### POINT 4.1

RAPPORT DU MAIRE

---

Ce mois-ci, le Maire parlera en tant que Président du Conseil d'administration de la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. Il souligne l'importance du bénévolat dans toutes les activités autant au niveau de la Corporation qu'au niveau de n'importe quelle organisation communautaire. Il demande à la population de s'impliquer au Moulin des Pionniers afin de le supporter dans sa restructuration. Une seule journée de bénévolat

par année permettrait d'aider grandement le site en plus d'être agréable pour les participants. La Corporation va bien et à seulement besoin d'un peu de votre temps. La Municipalité aimerait, elle également, recevoir du bénévolat pour l'organisation de ses activités.

#### POINT 4.2

#### RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le Maire invite les Membres du Conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois d'avril selon leurs différents domaines d'intervention.

Luc Bélanger a participé à deux (2) rencontres de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons.

Michel Simard a participé à une rencontre de la Résidence Dorée.

France Chapdelaine a participé à la Comité de Coordination de la Table de concertation des Aînés, à une rencontre de la Résidence Dorée et à une rencontre du Comité MADA de la MRC Domaine-du-Roy.

Les autres Membres du Conseil n'ont rien de particulier à discuter.

#### POINT 4.3

#### MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le Maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux Membres du Conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

#### POINT 5.1

#### RÉSOLUTION 2024-05-069

#### ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois d'avril de la Municipalité au montant de 466 603.24\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

#### POINT 6.0

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

#### POINT 7.1.1

#### RÉSOLUTION 2024-05-070

#### ABROGATIONS : RÉSOLUTION 2024-04-060 INTITULÉE « Vente de terrains : Lot 4 595 548 »

CONSIDÉRANT la résolution 2024-04-060 intitulée « Ventes de terrains : Lot 4 595 548 »;

CONSIDÉRANT QUE la Demanderesse se désiste dans le dossier;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'abroger ladite résolution afin de rendre disponible à la revente le lot visé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré abroge la résolution 2024-04-060 intitulée « Ventes de terrains : Lot 4 595 548 ».

POINT 7.1.2

RÉSOLUTION 2024-05-071

ABROGATIONS : RÉSOLUTION 2024-04-061 INTITULÉE « Ventes de terrains : Lot 6 625 333 »

---

CONSIDÉRANT la résolution 2024-04-061 intitulée « Ventes de terrains : Lot 6 625 333 »;

CONSIDÉRANT QUE le Demandeur se désiste dans le dossier;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'abroger ladite résolution afin de rendre disponible à la revente le lot visé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré abroge la résolution 2024-04-061 intitulée « Ventes de terrains : Lot 6 625 333 ».

POINT 7.2

RÉSOLUTION 2024-05-072

AMENDEMENT RÉSOLUTION 2024-04-063 INTITULÉE « Vente de terrains destinés à la revente : Prix »

---

CONSIDÉRANT la résolution 2024-04-063 intitulée « Vente de terrains destinés à la revente : Prix »;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) terrains se sont ajoutés dans la banque de terrains destinés à la revente;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de fixer un prix de vente pour ces deux (2) terrains additionnels;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une correction sur la description de l'un des lots visés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré amende la résolution 2024-04-063 intitulée « Vente de terrains destinés à la revente : Prix » comme suit :

- Modifier le texte :
  - 2 300\$ lot 6 628 331 (*maison mobile*)
  - 2 700\$ lot 6 628 332 (*maison mobile*)
  - 5 000\$ lot 4 595 436 (*résidentiel*)

par le texte :

- 2 300\$ lot 6 628 331 (*maison mobile*)
- 2 300\$ lot 6 628 333 (*maison mobile*)
- 2 700\$ lot 6 628 332 (*maison mobile*)
- 3 000\$ lot 4 595 548 (*maison mobile*)
- 5 000\$ lot 4 595 436 (*maison unifamiliale*)

POINT 7.3

RÉSOLUTION 2024-05-073

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, LOCAL 4929 : LETTRE D'ENTENTE : ACCEPTATION

---

CONSIDÉRANT QUE Josée Bau occupe le nouveau poste « adjointe greffé et mairie » depuis le 1<sup>e</sup> janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau poste a fait l'objet d'un comparatif de catégorie d'emploi selon les responsabilités, la formation, les charges de travail et autres critères et en fonction de la notion d'équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE les prérequis pour les tâches démontrent que le niveau de formation ou d'expérience équivalente avec acquis dudit poste se situe au niveau de technicien (enne) ;

CONSIDÉRANT QUE ledit poste combine un transfert de connaissances à la nouvelle personne au poste d'agente administrative pour une formation adéquate ;

CONSIDÉRANT QUE les formations continues et l'expérience de la personne touchée permettent ces modifications de tâches ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la Directrice générale à signer une lettre d'entente avec le syndicat, local 4929, afin de permettre la création du poste « adjointe greffe et mairie » et de ses modalités.

#### POINT 7.4

RÉSOLUTION 2024-05-074

#### SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : PARTAGE DE SERVICES : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ainsi que la Municipalité de Saint-Prime et la Ville de Roberval ont exprimé des besoins en matière d'évaluation, de prévention et de contrôle des risques en matière de santé et de sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de santé et de sécurité au travail de la Municipalité est présentement administré par des personnes dont le domaine d'expertise n'est pas étroitement lié à l'évaluation et au contrôle des dangers pour la santé et la sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire bénéficier de l'expertise d'un (e) technicien (en) en santé et sécurité au travail dans le but de prévenir, de contrôler et d'éliminer les risques présents dans les différents lieux de travail de ses employés;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation du nombre d'heures de travail hebdomadaire à investir afin de répondre aux objectifs que la Municipalité doit rencontrer en matière de santé et de sécurité au travail a été réalisée par la Directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE chacune des Municipalités et Ville impliquées dans le projet de partage de services en santé et sécurité au travail présentent des besoins et ont effectué, elles également, une évaluation du nombre d'heures nécessaires respectivement;

CONSIDÉRANT QUE le total des heures nécessaires est évalué à un maximum de trente-cinq (35) heures par semaine pour couvrir l'ensemble des municipalités susmentionnées;

CONSIDÉRANT le projet d'Entente intermunicipale intervenue entre les différentes Parties impliquées dans le projet de partage d'une ressource en santé et sécurité au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'Entente intermunicipale en lien avec le partage d'une ressource en santé et sécurité au travail et autorise le Maire et la Directrice générale à signer ladite Entente.

#### POINT 7.5

RÉSOLUTION 2024-05-075

#### PROMOTION LA DORÉ : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'organisme sans but lucratif Promotion La Doré;

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière transmise par ledit organisme;

CONSIDÉRANT le règlement 2007-004 Programme d'aide financière et de crédit de taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré rejette la demande de contribution financière présentée par Promotion La Doré. Cependant, le Conseil municipal appliquera le règlement 2007-004 accordant une aide financière à tous promoteurs se qualifiant à ce dernier pour un projet.

#### POINT 7.6

##### RÉSOLUTION 2024-05-076

##### FONDS MUNICIPAL VERT (FMV) : PROJET CBR-23-0059 : CONVENTION DE PRÊT ET DE SUBVENTION – PROJETS D'IMMOBILISATIONS – MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES : ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le Fonds municipal vert (FMV):

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une confirmation d'acceptation d'une aide financière et d'un prêt dans le cadre du programme Projets d'immobilisations – Municipalité du Québec pour son projet de réfection du complexe sportif;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de conclure une convention de prêt et de subvention afin de recevoir l'aide financière attribuée;

CONSIDÉRANT la Convention de Prêt et de Subvention transmise par le FMV;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lu et accepte les modalités de ladite Convention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- accepte la Convention de Prêt et de Subvention à intervenir entre le Fonds municipal vert, la Fédération canadienne des municipalités et la Municipalité de la Paroisse de La Doré telle que présentée;
- déclare et garantit qu'elle autorise la conclusion et la signature de la présente Convention;
- autorise le Maire et la Directrice générale à signer ladite Convention;
- autorise la Directrice générale à agir pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans ce projet.

#### POINT 7.7

##### RÉSOLUTION 2024-05-077

##### ENDURO LA DORÉ : DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT QUE, depuis plusieurs années, La Doré accueille une compétition d'enduro à moto;

CONSIDÉRANT QU'Enduro La Doré a présenté une demande de commandite;

CONSIDÉRANT QU'un évènement est prévu du 26 au 28 juillet prochain et ne coïncide pas avec un autre évènement majeur à La Doré;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement amène une visibilité et un achalandage pour notre Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise une aide financière de 5 000\$ à Enduro La Doré pour les activités prévues cet été.

#### POINT 7.8

RÉSOLUTION 2024-05-078  
FERMETURES DES CAISSES DESJARDINS

---

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités du Québec constatent la disparition des guichets automatiques dans leur milieu ce qui compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents, en particulier les Aînés, des municipalités touchées;

CONSIDÉRANT QUE près de 1 600 Membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à monsieur Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directeurs du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré souhaite soutenir les revendications citoyennes afin de favoriser le maintien des guichets automatiques dans les milieux ruraux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- appuie les revendications dénonçant la disparition des guichets automatiques dans certaines municipalités et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les Résidents, en particulier les Aînés, des communautés touchées;
- que la présente résolution soit transmise avec la lettre des Membres Desjardins à monsieur Guy Cormier ainsi qu'au Conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

POINT 9.1.1

RÉSOLUTION 2024-05-079

MINISTÈRE DES TRANSPORTS : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE :  
VOLET MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES : DOSSIER GUJ78822

---

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 46 323\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT QUE la compensation distribuée à la Municipalité visent les entretiens courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré informe le ministère des Transports de l'utilisation de la compensation visant les entretiens courant et préventif des routes 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

POINT 9.1.2

RÉSOLUTION 2024-05-080

MINISTÈRE DES TRANSPORTS : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE :  
VOLET ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION

---

CONSIDÉRANT QUE QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE QUE Produits Forestiers Résolu, principal utilisateur des chemins à double vocation sur notre territoire, a fourni, à la demande de la Municipalité de La Doré, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions qui empruntent annuellement la route locale à compenser;

CONSIDÉRANT QUE QUE les changements dans l'industrie forestière conduiront à une augmentation du transport lourd sur la route St-Joseph Nord ;

CONSIDÉRANT QUE QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation la plus récente connue du transport lourd de Produits Forestiers Résolu pour l'année 2023;

NOM DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR A COMPENSER (KM)	NOMBRE DE PASSAGE DE CAMIONS POUR PFR SEULEMENT
Avenue des Jardins est	2.4	93 838
Route St-Joseph nord	8.2	130 098
Avenue des Jardins ouest	3.1	24 326
TOTAL	13.7	248 262

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés, et ce, sur une longueur totale de 13.7 kilomètres.

#### POINT 9.2

##### RÉFECTION DES TROTTOIRS : POINT D'INFORMATION

---

Le Maire informe la population que les travaux sont débutés pour le projet de réfection des trottoirs sur la rue des Peupliers. Il demande la collaboration de tous les citoyens afin d'assurer le bon déroulement des travaux.

#### POINT 10.1

##### RÉSOLUTION 2024-05-081

##### PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) : VOLET 2 : CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE : AUTORISATION DE SIGNATURE

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du Programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance de la Convention d'aide financière au Bénéficiaire, qu'elle s'engage à respecter les obligations qu'elle prévoit, y compris celle de se conformer au guide du PRIMEAU 2023, lequel réitère les règles et les normes;

CONSIDÉRANT QUE la Convention prévoit également qu'un manquement aux lois et aux règlements applicables au Québec constitue un défaut susceptible de faire perdre au Bénéficiaire le droit qu'il aurait à une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré:

- s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à respecter les obligations de la Convention d'aide financière au Bénéficiaire;
- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;
- autorise le Maire à signer la Convention d'aide financière au bénéficiaire du programme PRIMEAU 2023.

#### POINT 12.1

##### PROGRAMME DE REVÉGÉTALISATION DES BANDES RIVERAINES : SOIRÉE D'INFORMATION

---

Le Maire informe la population qu'il y aura des rencontres d'information pour la revégétalisation des bandes riveraines des secteurs du Lac-Ouitouche et du Lac-des-Hôtes prochainement. Même si les secteurs visés sont ceux mentionnés précédemment, les autres



secteurs peuvent également y participer. Il demande de surveiller les publicités annonçant ladite rencontre.

#### POINT 15.1

RÉSOLUTION 2024-05-082

#### PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

---

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE, malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par Fondation Émergence depuis 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré proclame le 17 mai comme « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et souligne cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel.

#### POINT 15.2

RÉSOLUTION 2024-05-083

#### DÉFI PISSENLITS 2024

---

CONSIDÉRANT l'invitation de Miel&Co à participer à la 4<sup>e</sup> édition du Défi;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités de la région y participent;

CONSIDÉRANT l'impact majeur qu'ont les abeilles dans la pollinisation et le rendement des récoltes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- participe au Défi Pissenlits 2024 en s'engageant à retarder la tonte de gazon de la majorité de ses terrains jusqu'au début du mois de juin;
- s'engage à ne pas faire d'application de pesticide sur ses terrains pour toute l'année;
- invite ses citoyens, employés et fournisseurs à participer au défi;
- accepte que Miel&Co souligne sa participation sur son site Web et dans les différentes entrevues médiatiques.

#### POINT 15.3

RÉSOLUTION 2024-05-084

#### SÉANCES D'INFORMATION CITOYENNE SUR LE LOGEMENT : ADHÉSION À LA DÉMARCHE

---

CONSIDÉRANT la pénurie de logements que connaissent les municipalités du territoire de la MRC Domaine-du-Roy à l'instar de l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT l'élaboration d'un portrait sur la situation du logement dans la MRC Domaine-du-Roy déposé en septembre dernier au Conseil de la MRC et la tournée de présentation au sein des neuf (9) Conseils municipaux;

CONSIDÉRANT les solutions présentées dans le portrait sur le logement dans la MRC Domaine-du-Roy et les préoccupations des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la problématique sur le logement nécessite la mobilisation des acteurs municipaux, des organisations et des citoyens pour mettre en place une multitude de types de logements et de solutions innovantes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'informer les acteurs sur la situation du logement, les programmes en place et différents types de logements;

CONSIDÉRANT QUE le Comité territorial sur le logement a recommandé au Conseil de la MRC l'organisation de séances d'informations citoyennes dans les municipalités souhaitant adhérer;

CONSIDÉRANT QU'en adhérant à la démarche, la Municipalité s'engage à fournir au Comité sur le logement ou au Consultant mandaté, sur demande, l'information pertinente pour la préparation du contenu, à soutenir l'organisation logistique de la séance d'information, à soutenir les communications aux citoyens pour favoriser leur participation et à s'assurer que des Élus et les Employés pertinents participent à la séance d'information;

CONSIDÉRANT QU'une firme d'urbanistes sera mandatée pour accompagner le Comité sur le logement pour préparer et animer les séances d'information;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'aura pas à déboursier de frais pour les honoraires de la firme d'urbanistes au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- adhère à la démarche et qu'une séance d'information sur le logement soit organisée en collaboration avec le Comité territorial sur le logement et la firme d'urbanistes mandatée;
- s'engage à fournir, sur demande, l'information pertinente pour la préparation du contenu, à soutenir l'organisation logistique de la séance d'information et à soutenir les communications aux citoyens pour favoriser leur participation;
- s'assure que des Élus et les Employés pertinents participent à la séance d'information.

#### POINT 15.4

#### IMPLICATION BÉNÉVOLE DE LA POPULATION AU MOULIN DES PIONNIERS

Point discuté dans le rapport du Maire.

#### POINT 16.0

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

#### POINT 17.0

#### RÉSOLUTION 2024-05-085

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20H30, il est proposé par France Chapdelaine de lever la présente séance.

Ghislain Laprise,  
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA  
Directrice générale